

Conditions de Garantie

Les produits Planika sont couverts par une garantie limitée de 2 ans à compter de la date de livraison au client final, couvrant les défauts structurels et électroniques cachés dans le cadre d'une utilisation conforme. Pour certains modèles, comme le FLA4, une extension de garantie allant jusqu'à 5 ans peut s'appliquer, à condition que l'appareil soit enregistré et utilisé conformément au manuel d'installation et d'utilisation. Veuillez noter que pour le FLA4, la pompe à carburant interne et le chauffage sont couverts spécifiquement pour une période de 2 ans.

- La condition pour accorder la garantie est le respect des règles d'utilisation et de montage spécifiées dans le Instructions du produit Planika.
- Le fabricant ne reconnaît pas les défauts résultant d'un fonctionnement et d'un montage incorrects.
- La garantie ne couvre pas les accessoires attachés au produit.
- Les réparations non autorisées ou le bris du sceau de service annuleront la garantie.
- Toutes les réparations sont effectuées dans les locaux du fabricant (sauf dans les cas accordés avec le fabricant).
- La garantie ne couvre pas les changements et la décoloration résultant du fonctionnement naturel du produit.
- Le fondement de l'examen de la plainte consiste à fournir au fabricant un formulaire de plainte bien rempli avec preuve d'achat.
- Les événements indépendants des conditions de fonctionnement (inondations, incendies, etc.) sont exclus de la garantie.
- Conservez l'emballage d'origine du produit.
- Le produit doit être protégé contre les dommages, le réservoir de carburant doit être vidé de tous résidus et emballé dans l'emballage d'origine reçu au moment de l'achat et livré aux frais du Fabricant à l'adresse suivante: Planika Sp. z o.o.
ul. Bydgoskich Przemysłowców 10
85-862 Bydgoszcz, Poland
- Si la garantie n'est pas acceptée, les frais de réparation et de retour seront facturés à l'Acheteur.
- L'Acheteur doit protéger le produit contre les dommages lors de la livraison au Vendeur ou Fabricant.
- Le fabricant s'engage à répondre dans les 30 jours à compter de la date de la notification écrite de la faute par l'Acheteur dans les conditions énoncées ci-dessus.
- Le fabricant ne fournit pas de produit de remplacement pour la réparation.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie, vous devez vous familiariser avec le produit et l'utiliser conformément aux instructions de fonctionnement et de montage du produit Planika.